

# Le traître Macron intensifie l'immigration en France

écrit par Joël | 5 septembre 2022



**Notre France crève littéralement de l'immigration.**

Tous nos dirigeants le savent.

Oui, tous, absolument tous !

Même des ministres -en fin d'exercice, bien sûr- comme Gérard Collomb l'ont dit.

Le ministre de l'Intérieur en exercice , Darmanin, ne contrôle plus rien.

Menteur dans l'affaire du stade de France, grotesque dans celle de l'iman Iquioussen, il laisse croître une immigration sauvage et violente.

« Le Figaro magazine » cite le cas de ce, pourtant paisible citoyen de Nantes qui a ouvert une cagnotte pour recruter un tueur, qui le débarrasserait des dealers qui persécutent sa cité.

Nous en sommes là en France.

Macron est allé en Algérie, il a été insulté, il n'a rien rapporté dans l'intérêt de la France.

Ah, si, l'immigration de 8000 étudiants algériens qui viendront sans doute, chez nous, pour étudier l'arabe ou les « sciences » coraniques ...

Mais cela ne fait rien, Macron ajoute une nouvelle filière d'immigration en France, comme le montre cet article indiqué par notre ami Joël.

**Antiislam.**

**Premiers transferts de migrants entre l'Italie et la France dans le cadre d'un nouvel accord européen**

**Un groupe de 38 demandeurs d'asile a quitté l'Italie pour**

rejoindre la France la semaine dernière.

Ils sont les premiers à être relocalisés via le nouveau « mécanisme de solidarité volontaire » de l'Union européenne adopté en juin.

Le groupe a quitté l'Italie pour la France le 25 août, selon le ministère italien de l'Intérieur. La France fait partie des pays qui participent au nouveau « mécanisme de solidarité volontaire » de l'Union européenne (UE), destiné à soulager les pays de « première entrée » qui font face à un grand nombre d'arrivées de migrants.

Paris a ainsi accepté d'accueillir quelque 3 000 personnes par an dans le cadre de ce mécanisme, selon l'agence de presse italienne ANSA.

L'identité des 38 demandeurs d'asile a été contrôlée par les autorités italiennes avant leur départ pour la France. Ils ont également passé des examens de santé.

L'agence de l'UE pour l'asile (AUEA) a également enregistré leurs demandes de protection internationale, alors que les autorités françaises ont étudié les dossiers des demandeurs d'asile et leur ont fait passer des entretiens.

Des fonctionnaires français se sont ainsi rendus dans un centre d'accueil à Bari, dans le sud de l'Italie, entre le 28 juillet et le 2 août.

L'UE et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont participé à l'organisation des transferts.

## **Le « mécanisme de solidarité volontaire », c'est quoi ?**

En juin dernier, sous la présidence française de l'Union européenne, 21 pays ont accepté de participer au « mécanisme

de solidarité volontaire ».

Celui-ci a été adopté pour un an renouvelable par les ministres européens de l'Intérieur lors d'un sommet à Luxembourg, animé par le ministre français Gérard Darmanin.

**Le mécanisme vise à fournir de l'aide aux États membres de l'UE « les plus touchés par les flux migratoires du bassin méditerranéen et les plus sous pression, y compris sur la route atlantique occidentale, une assistance adaptée à leurs besoins ».**

**Cette aide se traduit par des relocalisations ou, à défaut, par des contributions financières.**

Les pays du Sud de l'Europe, notamment l'Italie, la Grèce, et l'Espagne devraient en être les premiers bénéficiaires

Selon les autorités italiennes, **10 000 migrants arrivés en Italie pourront être relocalisés vers d'autres pays chaque année.** Les candidats sélectionnés seront principalement « des personnes ayant besoin d'une protection internationale, en donnant la priorité aux plus vulnérables », selon l'accord.

## **Les pays qui ont accepté de participer au mécanisme sont :**

**\* 18 des 27 États membres de l'UE, à savoir la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la République tchèque, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la Finlande, la France, la Croatie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal et la Roumanie.**

\* Trois pays qui ne font pas partie de l'UE mais faisant partie de l'espace Schengen – un espace de libre circulation en Europe. Il s'agit de la Norvège, de la Suisse et du Liechtenstein.

L'Allemagne – le pays le plus peuplé de l'UE – a accepté d'accueillir le plus grand nombre de demandeurs d'asile, suivie par la France.

Au total, 3 500 personnes seront relocalisées chaque année en Allemagne, selon le ministère allemand de l'Intérieur. Une délégation de fonctionnaires allemands devait se rendre en Italie à la fin du mois d'août pour vérifier les dossiers d'un groupe de migrants.

L'Italie – de par sa proximité avec les côtes de la Libye et de la Tunisie – est la principale destination des migrants espérant atteindre l'Europe depuis l'Afrique.

L'an dernier, plus de 67 000 personnes sont ainsi arrivées dans le pays par la seule voie maritime.

<https://www.infomigrants.net/fr/post/43047/premiers-transferts-de-migrants-entre-litalie-et-la-france-dans-le-cadre-dun-nouvel-accord-europeen>